

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes relative à l'adoption du budget 2024, tenue le 13 décembre 2023 à 19 h, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents: Madame le maire
Nathalie Ross
Messieurs les conseillers
Martin Simard
Jean-Sébastien Naud
Christian Bernard Oyourou
Luc Gilbert

Sont absents : Messieurs les conseillers
François Maltais
Hervé Gaudreault

Sont également présents : Mme Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière et M. Paul Langlois, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽⁴⁴⁸⁹⁾
 3. Présentation et adoption du budget de l'année 2024; ⁽⁴⁴⁹⁰⁾
 4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025-2026; ⁽⁴⁴⁹¹⁾
 5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 6. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à tous les membres du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

23-12-4489

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de *l'article 954 du Code municipal* du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires 2024 soient adoptées telles que présentées.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de *l'article 953.1 du Code municipal* du Québec, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 soit adopté tel que présenté

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 19 h 27.

Nathalie Ross, maire

Nicole Maltais
Directrice générale et greffière-trésorière

« *Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.* ».